

SECRETARIAT GENERAL
MDT/NL

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2009

M. le Maire rend hommage au Docteur Henri COLLARD et à M. Guy GIBOUT, anciens conseillers municipaux décédés récemment.

Il salue leur famille ainsi que M. Guy POUSSY présents dans la salle.

« Le Docteur Henri Collard est décédé le 8 novembre dernier.

Très apprécié de ses patients, des campinois de toutes origines, il s'est dévoué sans compter pendant plus de 40 ans en donnant la priorité à son engagement de médecin pour tous.

Si cette disponibilité reflétait ses convictions de croyant, elle devait aussi le conduire à participer activement à la vie citoyenne.

D'abord comme conseiller municipal au sein de la majorité dirigée par Louis Talamoni de 1971 à 1975, puis auprès de Jean-Louis Bargerio de 1975 à 1977.

Après cette période où il s'était énormément investi dans la vie de la cité, il était aussi président de l'Association des médecins de Champigny. Le Docteur Henri Collard a toujours été attentif à la poursuite du travail municipal et il a su nous apporter dans les grands moments conseil et soutien actif. Il a su faire jouer la complémentarité entre les centres de santé qui montaient en force et la place des libéraux, ces grands médecins de famille auxquels les campinois sont légitimement attachés.

A la retraite, il est resté au service des autres. Il s'est impliqué dans le dispositif municipal de lutte contre le sida et assurait des consultations bénévoles pour la mission France de Médecins du monde, toujours dans cet esprit de solidarité qui l'animait.

Au nom de la collectivité, j'ai souhaité rendre hommage à son engagement de médecin et de citoyen et saluer sa mémoire au sein de cette assemblée.

Les campinois auront à cœur de perpétuer son souvenir qui aura marqué la construction de notre ville.

Je renouvelle, en votre nom à tous, à Madame Susy Collard, à ses fils, à toute sa famille les condoléances de la ville, de son conseil municipal, ainsi que mon soutien personnel. »

« Guy Gibout est décédé le 23 novembre après une longue maladie.

Guy a commencé sa vie professionnelle à Champigny alors qu'il était tourneur, très tôt il s'est engagé au plan syndical et politique dans son entreprise. Il s'est très vite investi dans l'activité municipale et il a été élu conseiller municipal, membre du groupe communiste, de 1959 à 1965.

Pendant la guerre d'Algérie, il lutte pour la paix et milite avec les soldats appelés sous les drapeaux, il assume la rédaction du journal clandestin Soldats de France qui a joué un rôle pour que le contingent soit fidèle à la République et résiste au putsch tenté par l'OAS, et il devient ensuite journaliste et rédacteur en chef de plusieurs hebdomadaires tels que Le réveil du Val de Marne ou les Nouvelles du Val de Marne. Puis il intègre la rédaction du journal l'Humanité, journal où il occupera plusieurs fonctions.

Installé à Joinville Le Pont, il en devient le maire en 1977 à la tête d'une liste d'union de la gauche. Guy s'est investi dans cette ville comme il l'avait fait pour Champigny. Il y a favorisé la création de plusieurs services tels que ceux de l'enfance, de la jeunesse, du sport, de la culture ou de l'action sociale. De 1983 et jusqu'en 2001, il a continué à défendre ces valeurs alors qu'il était conseiller municipal d'opposition.

Guy est toujours resté un voisin attentif à ce qui se passait à Champigny : c'était un attachement maintenu à cette ville où il avait longtemps vécu et agi.

Il s'est aussi investi sur les questions de l'environnement pour la défense des bords de Marne et notamment contre le projet de doublement de l'autoroute A4.

Guy était un grand sportif et il a continué à pratiquer le vélo tant que ses forces le lui ont permis.

Il était un homme de convictions, indépendant et tenace, mais au delà des points de vue différents, toujours chaleureux. Le Val de Marne, Joinville le Pont, Champigny en conserveront un souvenir reconnaissant. J'ai pu noter aussi, lors de ses obsèques, que les joinvillais de tout bord étaient nombreux à lui témoigner respect et gratitude.

Ce soir, j'apporte particulièrement mon soutien à notre amie Mireille Gibout, son épouse, qui travaille à la direction de la communication au sein du service public communal, à ses enfants, à toute sa famille, ses amis. Et je joins à ce soutien celui de la commune où il a voulu être enterré auprès des siens. »

Le conseil municipal observe une minute de silence à la mémoire du docteur Henri COLLARD et de M. Guy GIBOUT.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : M. GASCARD.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal extraordinaire du 18 novembre 2009.

ADOpte A L'UNANIMITE

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal ordinaire du 18 novembre 2009.

Intervention de M. FUCHS qui demande deux rectificatifs dans le compte rendu de ses interventions p 6 et p 12.

Page 6 avant-dernière ligne du 3^{ème} paragraphe, « institutionnel » au lieu de « inter-institutionnel »,

page 12 « je souhaiterai pour la cohérence de la syntaxe que l'incidente « il y a quand même du foncier libre à Champigny » soit mise entre parenthèses. Le souhait de l'orateur de voir mettre entre parenthèses tel morceau de son texte n'est pas décelable évidemment pour celui qui prend des notes mais la « respiration » de la phrase les nécessite ici. »

Intervention de M. JEANNE qui indique une erreur dans le vote de la délibération n° 36. « Attribution d'une indemnité de conseil à Mme LAVIGNE et M. REYNIER receveurs percepteurs de Champigny. »

La délibération lui semble –t-il, n'a pas été adoptée à l'unanimité. Elle a fait l'objet d'abstentions de la part des élus du Parti de gauche.

LE COMPTE RENDU EST ADOPTE

(ces demandes de modifications et corrections ayant été prises en compte)

Liste des arrêtés pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

1

Modification de la régie de recettes instituées auprès de la direction des Initiatives Publiques sise 12 rue de la Plage, afin de recouvrer les recettes des participations perçues au titre de la Foire aux trocs et aux cochons.

Mise à disposition d'un fond de caisse

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

2

Bâtiment préfabriqué (propriété départementale) installé dans l'enceinte du complexe sportif Auguste Delaune, mis à disposition de la Ville de Champigny-sur-Marne pour les besoins de l'association "Les Restaurants du Cœur", à titre gratuit.

Approbation de la convention établie à cet effet à compter de sa date de signature.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

4^{ème} commission : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX

3

Contentieux de légalité.

Requête de l'association de défense des Simonettes et de Monsieur MENDES demandant l'annulation de la décision implicite du Maire de Champigny sur Marne de refus de procéder à la résiliation de la convention d'aménagement en date du 17 juillet 2001 conclue entre la Ville de Champigny et la SADEV 94.

Désignation de la SCP d'avocats SARTORIO - LONQUEUE - SAGALOVITSCH et Associés 15-17 avenue de Ségur - 75007 Paris - pour représenter la Ville de Champigny devant la juridiction administrative

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

4

Contentieux de légalité

Requête de Monsieur Jean Pierre SIX LAMOU demandant l'annulation de l'ordonnance du 10 mars 2009 par laquelle le président du tribunal administratif de Melun a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 3 septembre 2007 par lequel le Maire de la commune de Champigny a délivré un permis de construire à Monsieur OBRIOT et Madame GROSJEAN pour l'extension d'un pavillon situé 19 rue Edouard Vallant à Champigny, ensemble l'arrêté du 3 septembre 2007 et la décision de rejet du recours gracieux du 23 janvier 2008.

Désignation de la SCP ARENTS-TRENNEC 214 rue de Meaux - 93410 Vaujours - pour représenter la Ville de Champigny devant la juridiction administrative

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

5

Contentieux judiciaire,

Requête de la société Cap éveil et sens devant le tribunal de grande instance de Créteil en suspension des effets de la clause résolutoire du bail à construction conclu avec la Ville de Champigny sur Marne.

Désignation du cabinet d'avocats SEBAN et ASSOCIES 282, boulevard Saint Germain - 75007 Paris - pour représenter la Ville devant la juridiction judiciaire.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

6

Propriété communale sise 15 rue Albert Thomas.

Autorisation donnée à l'entreprise SAS ORBIS, sise 11 rue Jean Baptiste Marty - 94220 Charenton le Pont - d'installer un échafaudage sur la propriété de la Ville afin de réaliser des travaux de ravalement de ladite propriété sise 13 rue Albert Thomas.

Approbation de la convention fixant les conditions de cette installation.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

7

Groupe scolaire Anatole France.

Approbation de la convention fixant les modalités de mise à disposition d'un logement de fonction sis 92, avenue Boileau à M. Mouhcin BENIHMA, régisseur des écoles, à compter de sa date de signature en raison des contraintes liées à l'exercice de cet emploi

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

8

Groupe scolaire Irène Joliot Curie.

Approbation de la convention fixant les modalités de la mise à disposition d'un logement de fonction sis 4, rue Irène Joliot Curie à M. Luc CELESTE, régisseur des écoles, à compter de sa date de signature en raison des contraintes liées à l'exercice de cet emploi

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Intervention de M. CHEVALIER à propos de l'arrêté n° 5 : Les travaux pour la crèche inter-entreprises ont-ils repris ?

Réponse de M. CHARLES qui fait un bref historique de la situation : Un bail à construction avait été passé entre la Ville et la Société Cap Eveil et Sens imposant à cette dernière de réaliser la crèche avant le 31 décembre 2008.

Compte tenu de la non réalisation à cette date, la Ville a mis en demeure en octobre 2009 la Société Cap Eveil et Sens de terminer le chantier dans le délai d'un mois en arguant de la clause résolutoire de façon à reprendre possession du terrain et à annuler le bail à construction.

Avant le terme fixé, la Société Cap Eveil et Sens a engagé une procédure auprès du tribunal de grande instance de Créteil pour obtenir la suspension des effets de la clause résolutoire du bail à construction.

En l'état actuel, les travaux sont donc arrêtés et la Ville est dans l'attente d'une décision du tribunal de grande instance qu'elle espère prochaine.

Intervention de M. JEANNE demandant des précisions à propos de l'arrêté n° 3.

Réponse de M. CHARLES : En l'état actuel, compte tenu de la législation, il apparaît qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la convention d'aménagement, ce que contestent l'association des Simonettes et M. MENDES.

M. SCARPETTA indique qu'il a une question diverse à aborder en fin de séance.

Il s'agit d'un courrier adressé par un couple habitant quai Victor Hugo et relatif à un problème d'insécurité.

Il n'y a pas eu de réponse apportée.

M. le Maire prend acte de cette demande. Il n'a pas les éléments pour répondre ce soir.

M. le Maire informe les conseillers qu'il a pour sa part une délibération d'urgence à présenter en fin de séance intitulée :

« Projet de rénovation urbaine du Bois l'Abbé.

Approbation de la modification intervenue à l'article 4.5.1, paragraphe « Conditions de cessions des terrains » de la convention ANRU du Bois l'Abbé signée le 7 décembre 2009 »

Il s'agit d'approuver la nouvelle mouture de la convention ANRU suite aux modifications demandées par Paris-Habitat. Ces modifications ne changent ni le fonds ni l'économie générale du document.

M. JEANNE demande s'il serait possible d'envoyer par mail aux présidents de groupe les comptes rendus de conseil municipal afin qu'ils les valident avant la séance.

Réponse de M. le Maire : Il prend en compte cette demande mais cette transmission ne pourra se faire que dans le délai de cinq jours francs précédant la séance (délais légaux et réglementaires de transmission).

Si des demandes de modification interviennent avant ladite séance, il pourra en donner communication à l'ouverture du conseil municipal.

SECRETARIAT GENERAL

1/

Commissions municipales

Permutation de deux conseillers municipaux suite à leur demande.

Désignation de Mme Marie-Eve BERCHERY à la 2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme, en remplacement de M. Jean Michel SCHMITT.

Désignation de M. Jean Michel SCHMITT à la 5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux, en remplacement de Mme Marie-Eve BERCHERY.

Rapport présenté par M. le Maire.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

Candidature présentée : Mme BERCHERY en remplacement de M. SCHMITT.

Suite au scrutin public,

Mme BERCHERY est ELUE A L'UNANIMITE

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

Candidature présentée : M. SCHMITT en remplacement de Mme BERCHERY.

Suite au scrutin public,

M. SCHMITT est ELU A L'UNANIMITE

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

2/

Périmètre d'étude et d'intervention foncière « Union/Jaurès » à vocation de dynamisation de la mixité urbaine et de développement d'activités économiques au droit des numéros 77 à 89 rue Jean Jaurès, 6, 16 et 18 rue de l'Union et 3 rue Dupertuis.

1 - - Extension du périmètre d'étude et d'intervention foncière créé par délibération du 22 Octobre 2008 par l'adjonction des parcelles sises 87, 89 rue Jean Jaurès et 3, rue Dupertuis, cadastrées section Z numéros 35, 32 et 36.

2 - Approbation de la convention d'études et d'action foncière à intervenir entre la Ville de Champigny sur Marne et le SAF'94.

3 - Demande formulée auprès du SAF'94, agissant pour le compte de la Ville de Champigny sur Marne, de procéder à l'acquisition et au portage foncier des parcelles sises 16 et 18 rue de l'Union et 77, 79 et 81 rue Jean Jaurès cadastrées section Z n° 18, 19, 28, 29, 146 et 200 pour une superficie de 2914 m² appartenant aux consorts GIORGETTI, incluses dans le périmètre moyennant le prix de 2.607.000 €.

4 - Approbation de la convention de portage foncier à intervenir entre la Ville de Champigny sur Marne et le SAF'94.

5 – Délégation donnée au SAF'94 d'exercer le droit de préemption dans ce périmètre.

6- Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (Adjoint au Maire ayant reçu délégation) de signer ces conventions ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

7- Moyens de financement.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. CHARLES.

Intervention de M. CHEVALIER qui rappelle qu'il y a 14 mois, lors de la présentation de la délibération sur la première étude, plusieurs personnes de l'opposition dont lui-même ont fait des remarques. Les éléments ce soir ne sont toujours pas donnés.

Il semblerait plus logique d'aborder le dossier concernant cet îlot en centre ville avec une vision d'ensemble.

M. CHEVALIER clôt son intervention en posant un certain nombre de questions : Comment va-t-on créer des emplois ? La création de commerces paraît préférable à l'implantation d'emplois tertiaires. Le parking sera-t-il aérien ou souterrain ? La sortie du parking sur la RN 4 ne posera-t-elle pas problème ? Les propriétaires de parcelles concernées sont-ils au courant de la possibilité de préemption par la Ville ? Ont-ils été informés ? Que compte-t-on faire de l'immeuble occupé par l'AMLC qui appartient à la Ville ainsi que du parking attenant ?

Intervention de M. FUCHS

« Champigny a besoin d'un centre ville rénové, dynamique qui intègre les besoins de la population en termes de commerces, services, dessertes par les transports en commun routiers mais aussi arrivée possible du métro, parkings. Que la municipalité se dote des moyens d'intervention sur le foncier du secteur Union/Jaurès est logique et positif et qu'elle souhaite réfléchir sur les projets est souhaitable et nécessaire. Je formule le vœu que cette réflexion soit ici même élargie à tout le centre ville pour que ce projet Union/Jaurès s'intègre bien dans les évolutions à venir. Le centre ville va évoluer. Il faut prendre en considération la perspective de la restructuration de la N4 (trottoirs, pistes cyclables, arrêts bus) et les constructions à venir (triangle Albert Thomas, rue Dupertuis). Dans ce domaine, il faut penser aux possibilités de libérer une partie du foncier de ce triangle pour améliorer le transit (Dupertuis-Dimitrov en double sens pour réserver Albert Thomas aux piétons et aux bus.).

Je remarquerai toutefois que dans le texte soumis, le problème du commerce n'est traité que de façon anecdotique or la réussite des commerces sur ce projet doit être l'élément central. Aujourd'hui, contrairement à ce qui se passait hier, l'attractivité commerciale d'un centre ville est un élément majeur de la vie de la ville. Il faut aider à la création de moyennes surfaces qui soient complémentaires de celles qui existent déjà. Dire, comme nous le lisons dans la délibération 5 à propos des marchés, que les commerces d'alimentation quittent le centre ville est erroné. Cela va à l'encontre du mouvement vers les centres villes constaté dans tout le pays. Grâce aux centrales d'achats, les commerces et les petites surfaces deviennent compétitifs par rapport aux grandes surfaces. L'augmentation du temps des trajets, le coût des carburants dissuadent de plus en plus les gens de faire un déplacement de 15 kms pour réaliser leurs achats. Partout le commerce se réapproprie les centres villes. Au centre du Pré Saint

Gervais, un espace commercial de 1500 m² est en construction, un autre de 2400 m² aux Lilas.

J'approuve donc totalement la volonté de faire de cette zone une zone à la fois de logements en respectant des critères de mixité mais aussi une zone d'activité de commerces.

Une observation toutefois. Votre projet exclut la surface occupée par la restauration rapide Mac Donald à l'angle des rues Jaurès et Union. C'est à mon avis une faute. Le succès d'une opération de ce type tient beaucoup à sa lisibilité dans le paysage de la rue (en l'occurrence l'avenue Jean Jaurès). En excluant le Mac Do, on perd de la façade et surtout, on le sait, dans un tel périmètre le traitement des angles est un élément essentiel d'accroche commerciale. En n'intégrant pas le Mac Do et en laissant de côté l'angle Dupertuis-Jaurès, on fait perdre beaucoup de son attractivité commerciale au projet.

Vous envisagez la création de parkings souterrains. J'y suis favorable mais ces parkings devront s'intégrer dans une politique générale du stationnement en centre ville (parkings payants, zone bleue, zone libre en disposition concentrique). Il serait utile que nous en discutions ici.

Le devenir de la place Lénine est évoqué et il est certain que cela ne peut pas être indifférent (marché couvert ? avec parking souterrain ?)

Il faut aujourd'hui penser demain. L'avenir du centre ville, c'est peut-être l'arrivée du métro. D'ici 15-20 ans certes mais notre ambition, c'est Champigny demain.

Une question encore. Vous définissez un périmètre. Ce n'est pas au hasard. Vous avez des idées. Il y a 12 ans déjà, un projet avait été étudié. Il était assez avancé. Cette étude était le fait d'une société la SOFINIM. Elle prévoyait la construction de logements au dessus de parkings, le respect de la mixité des types de logement (social+acquisition). Ce projet n'avait pu voir le jour du fait de désaccords entre les vendeurs potentiels du foncier. Le projet de la SOFINIM est-il toujours d'actualité ? Si oui, en quoi la mission du SAF 94 apportera-t-elle des éléments nouveaux ?

Vous confiez une mission au SAF94. Il lui faudra prendre en compte les différents éléments et aussi lancer une discussion avec les campinois aux différents stades du projet. En 1992, un projet avait été lancé par la municipalité sous le nom d'« Un cœur pour la ville ». Ce projet comportait essentiellement des constructions et une densification de l'habitat au détriment du vieux centre qui devait être détruit (vieux Champigny et îlot actuellement rénové entre rue Albert Thomas et rue de l'Eglise). Ce projet n'a pu pour l'essentiel être réalisé à cause de la mobilisation des habitants du quartier et de leur association du vieux Champigny.

Votre projet est différent et, dans ses prémisses en tout cas, beaucoup plus ouvert à la diversification et aux activités économiques.

A ce stade, j'en prends acte et je renouvelle seulement mes deux observations :

Prendre en compte dans cette étude non seulement ce secteur Union/Jaurès mais bien intégrer les nécessaires transformations du centre ville.

Associer les élus et les citoyens aux différentes phases de réflexion de ce projet. »

Intervention de M. SCHMITT

« On a beaucoup de bonnes intentions déclaratives et des décisions finales qui seront aussi, comme d'habitude, en complet décalage avec les campinois au niveau de la mixité sociale et également, comme l'ont relevé les collègues, d'un centre ville attractif et vivant comme on le souhaite depuis longtemps et que l'on ne voit jamais venir. Dans l'intérêt de tous, la réhabilitation de la mixité sociale dans notre ville devrait être prioritaire. C'est pour cette raison que nous voterons contre cette délibération. »

Intervention de M. JEANNE

« Deux remarques à l'adresse de mon collègue M. Chevalier. Il y a des questions qu'il a posées qui sont quand même dans la délibération, à savoir que le parking est bien en sous œuvre et que concernant le point d'information, la préemption se fait automatiquement.

Simplement, pour vous dire que, comme cela a été rappelé, on souhaite qu'il y ait quand même un projet global dans le cadre de la réflexion du centre ville, que cet îlot n'est pas un élément suffisant mais, cela étant, nous voterons favorablement à ce projet pour une raison extrêmement simple. C'est que, comme l'a rappelé M. Fuchs, on pense que la nécessité pour notre centre ville est de retrouver une commercialité beaucoup plus forte. Avec les écueils qui viennent d'être évoqués, pour autant, il faut que les choses avancent. La partie qui concerne la rue Dupertuis, qui est une nouveauté, va plutôt dans le bon sens. On voit bien ce qui pourrait se faire. Ce serait un accès en entrée de parking par la rue Dupertuis avec une sortie par la rue de l'Union. En tout cas, c'est ainsi que nous l'avions conçu, on avait conçu la sortie par la rue de l'Union et la rentrée par la rue Jaurès. Cela modifie un peu les choses. Ce n'est pas inintéressant.

Je pense que les projets qui ont été faits comme au Kremlin-Bicêtre par exemple, avec le nouveau centre qui est en train de se construire, où l'on a à la fois du logement, du bureau, 5.000 mètres carrés de bureaux, un centre commercial assez moderne, à la porte d'Italie, peuvent amener des éléments de réflexion. Il faudrait ouvrir cette porte au promoteur dans cette perspective.

Une question rapport à cela. M. Charles a évoqué le concours de promoteurs. Ce concours sera-t-il ouvert essentiellement à des promoteurs privés ou à d'autres intervenants sur cette opération ? Et puis, d'une façon plus globale, véritablement la volonté de la majorité est-elle d'ouvrir une véritable réflexion sur le centre ville à la fois sur la commercialité, à la fois sur les bureaux ? Il ne me semble pas que ce soit forcément la nécessité d'avoir des bureaux importants sur cette zone. On sait que le commerce, les secteurs tertiaires se commercialisent bien. En règle générale, c'est de la location plutôt à proximité des gares. On n'est quand même pas tout proche de la gare. Il y a quand même une certaine distance. Il y a des localisations dans notre ville qui seraient beaucoup plus intelligentes à mon sens, notamment sur le secteur des Boullereaux avec des emprises extrêmement importantes où l'on aurait une vraie capacité de développement. On y reviendra plus tard dans une prochaine délibération.

Globalement, on reste favorable mais on a effectivement beaucoup de réserves sur la façon dont vous abordez cet aménagement qui est pour autant un élément clef pour notre centre ville et notre commune. »

Intervention de M. DESSEIGNE

« Je voulais intervenir dans le débat sur l'aspect commerce. Je relève un propos tenu par M. Fuchs qui disait que le commerce est traité de façon anecdotique. Je ne pense pas que l'on puisse dire cela. Je fais le lien avec votre demande légitime qui est une réflexion, un débat sur le centre ville. Ce débat et cette réflexion se mènent déjà depuis un certain temps et en particulier sur les aspects commerce. Je rappellerai simplement que l'on a voté dans cette enceinte le périmètre de sauvegarde du commerce. Pour nous, c'est une question évidemment très importante. Ce que nous avons voté sur le périmètre concerne 147 commerces précisément. Et donc, dans le cadre de Giorgetti, on ne peut pas dire que l'on ignore le commerce puisque l'on a une démarche. Le traiteur, le coiffeur sont venus nous voir. Le principe du nouvel ensemble est de créer des commerces, de replacer les commerces existants et d'en créer d'autres.

Quand on parle de création d'emplois dans le secteur tertiaire, d'abord le commerce fait partie du secteur tertiaire. Après, il y a une réflexion en fonction du projet architectural présenté. Il y aura effectivement plusieurs pistes étudiées mais celle du commerce sera privilégiée. On ne

peut quand même pas exclure celle des bureaux car il y a une demande effective de bureaux, si on prend des fonctions comme les professions libérales, on a également des demandes d'implantation de professions libérales en centre ville. Il faut regarder si l'on peut y faire droit. Mais je vous rassure sur l'aspect commerce.

Il y a deux axes sur le commerce et cette fois-ci cette réflexion ne concerne pas uniquement Giorgetti. C'est tout le centre ville et la place Lénine y compris. Vous en avez parlé. On a deux axes qui sont développés, les commerces de qualité et développer une diversification sur l'offre commerciale. C'est ce qui va permettre de continuer à dynamiser et à attirer les habitants de Champigny mais aussi des autres communes sur notre centre ville. Les premiers éléments que l'on a sont des éléments positifs. Si vous vous promenez place Lénine, vous verrez que la qualité des commerces est certaine. Nous avons une clientèle. Vous pouvez l'interroger. Il y a une clientèle de Saint-Maur qui vient régulièrement faire ses emplettes place Lénine. Cela nous paraît quand même une évolution positive. Giorgetti s'inscrit dans cette démarche.

Ensuite, vous avez parlé d'évolutions en particulier sur les consommations et sur le fait que les gens se recentrent en centre ville ou en proximité pour leurs achats. C'est quelque chose que l'on prend en considération. Sur le centre ville, on a déjà trois supermarchés qui sont en exercice : le Franprix, le Monoprix et Ed. Un quatrième supermarché est-il viable ou pas ? C'est une question qui se pose. Cette question se pose au regard de la densité de population que nous avons. Le point qui peut apparaître faible, c'est le fait que dans notre centre ville, on a une densité de population inférieure à ce que l'on peut trouver dans d'autres communes. Giorgetti, dans son programme, présente un intérêt puisque l'on arrive à densifier un peu le centre ville. Au travers de cette densification, cela donne des éléments pour que le commerce soit plus dynamique et plus vivant. Enfin, il est déjà bien vivant, je crois. Il faut regarder ce qui est fait par la commune bien sûr mais aussi par les commerçants de tout le quartier centre ville. »

Intervention de M. FAUTRE

« Sur la remarque faite concernant le stationnement, on ne peut effectivement pas penser centre ville, son attractivité commerciale et sa centralité, ce que nous ont demandé les campinois et campinoises lors des Rencontres citoyennes récentes, sans réfléchir bien évidemment à la place de la voiture. C'est une question, un souci de notre part depuis plusieurs années qui s'est traduit par la mise en place, en accord avec les commerçants du centre ville mais au-delà du centre ville, par la mise en place de la zone bleue. Cette zone bleue s'agrandit sur la ville pour répondre à des besoins évidents. Autour d'une zone commerciale, on a besoin que les voitures ne restent pas des voitures tampons. On a besoin d'un turn over important au cours de la journée. C'est la raison pour laquelle on a embauché deux agents supplémentaires dans la zone bleue. Cela permet d'avoir une plus grande rigueur concernant son fonctionnement. On a également mis en place à côté de la mairie, près de la CAF, près de la fontaine Boule, des places de stationnement minute qui ont montré leur pertinence. Et bien évidemment, si dans le centre ville se mettent en place des parkings en souterrain, ils seront forcément payants. Il y a rarement en France des parkings souterrains qui fonctionnent. Pour qu'ils soient sécurisés, nettoyés, entretenus, il faut bien évidemment financer, ce qui n'est pas la moindre des questions. Il est évident que le passage au payant est un peu obligatoire. Cela pose bien évidemment la question également en surface. Pourquoi aller en sous-sol si en surface cela reste toujours gratuit ? Se posera bien évidemment, en accompagnement de cette construction, la question à débattre avec la population du quartier, les commerçants, de la mise en place de stationnement payant. »

Intervention de M. CHARLES

« Je remercie M. Fautre et M. Desseigne d'avoir déjà apporté des éléments au débat. Je vous laisse quand même imaginer qu'effectivement ce que M. Fautre et M. Desseigne ont abordé, puisque ce sont des questions que vous avez légitimement posées, c'est que nous-mêmes on continue et depuis des mois à s'interroger sur ces questions. Le débat qui s'ouvre ce soir est passionnant. On pourrait même dire qu'il va nous enrichir dans notre façon de travailler. Ce qui a été soulevé, ce ne sont pas forcément, excusez-moi de parler ainsi, des choses nouvelles aussi bien sur la recherche d'une dynamique commerciale telle que M. Desseigne a commencé à le dire, il aurait à la limite pu aller plus loin car il a fait déjà un travail là-dessus. Comme ce que vient de dire M. Fautre par rapport aux problématiques de circulation de zone bleue, de stationnement payant, de circulation douce. Ce sont des choses que l'on essaie bien sûr de mettre en cohérence. Je comprends que ce soir, les questions intéressent suffisamment nos collègues pour qu'ils aient envie d'élargir le débat. Je ne me permettrai pas de reprocher quoi que ce soit à qui que ce soit.

L'étape suivante va être le concours de promoteurs. Entre temps, un cahier des charges que le Maire soumettra au conseil municipal. Dans ce cahier des charges, pour répondre à M. Jeanne, des promoteurs privés bien évidemment mais d'autres -s'il en existe- pourront venir faire des propositions. Qu'y aura-t-il dans ce concours ? Je serais bien incapable ce soir de le dire. Ce ne serait pas juste que je dise des choses totalement insuffisantes au stade de notre réflexion. Il faudra trouver toute la complémentarité du programme que l'on demandera d'accomplir. Là-dessus, cela a bien été dit par mes collègues, du commerce évidemment et du commerce avec une dimension suffisante. Des logements, cela a été redit aussi par M. Desseigne. Des questions telles que pourquoi abandonner délibérément l'idée de créer de l'emploi ? Si c'est possible, et bien sûr il s'agit d'emploi privé. Il ne s'agit pas pour nous de faire un bâtiment pour délocaliser nos agents publics. Ce n'est pas la première question que l'on s'est posée. Il y a du bureau divisible qui s'installe en centre ville, y compris encore aujourd'hui. Il y en aura encore.... J'ai entendu quelqu'un tout à l'heure qui disait 25.000 mètres carrés. De toute façon, la SHON disponible aujourd'hui en fonction du PLU se limitera, même avec les petites parcelles que l'on a rajoutées dans le cadre du règlement, à moins de 10.000 mètres carrés au total. Bien sûr, on n'ira pas sur des programmes de 25.000 mètres carrés. La surface ne suffit pas. Chacun peut en avoir conscience.

Ces questions vont être réabordées. Simplement, pour finir, répondre à deux ou trois questions qui ont été posées. La SOFINIM s'intéresse toujours à la question. Ils pourront venir ou ils ne viendront pas. ... La SOFINIM pourra, si elle le veut, concourir.

Le pavillon de la rue Dupertuis, je crois que mon collègue M. Chevalier a une propension, quand je dis des choses, à ne pas forcément entendre toujours. Ce n'est pas une préemption, Monsieur Chevalier. Rue Dupertuis, le pavillon est en vente. On s'adresse à l'agence et au propriétaire pour dire que cela nous intéresse. Il n'y aura pas de préemption pour l'instant puisque, s'ils n'ont pas d'acheteur, une préemption signifie que l'on s'institue un droit prioritaire qui pour l'instant n'est pas nécessaire puisque le pavillon est en vente. Nous sommes potentiellement le premier acheteur. Les gens sont très contents, pas forcément toujours sur le prix, on va voir, mais au moins sur l'idée qu'il y ait une possibilité pour eux de pouvoir vendre leur pavillon. Ce n'est pas, dans la période actuelle, forcément très simple. Donc, pas de préemption dans l'immédiat.

Il ne vous a pas échappé que je donne à M. Jeanne de ce point de vue le crédit d'avoir tout de suite dit : je comprends qu'avant de faire quelque chose, il faille maîtriser le foncier. Même si après, il a dit aussi : je ne vous fais pas totalement confiance. Il a le droit de le dire mais, en même temps, il a commencé par dire et il a raison : avant de faire quelque chose, il faut d'abord maîtriser du foncier. Evidemment. Et la propriété Giorgetti nous a bloqués des années parce que le Maire ne nous a pas demandé d'aller en DUP. On a traité à l'amiable. On arrive à

une solution amiable. D'ailleurs on peut au passage s'en féliciter. Et cela ne veut pas dire que, pour toutes les parcelles qui sont à l'intérieur, il n'y aura pas besoin de recourir éventuellement à une DUP si c'était nécessaire.

Sur la question du magasin Mac Donald, mon collègue M. Fuchs a une vision de l'urbanisme comme toujours très pertinente. Excusez-moi, ce n'est pas péjoratif mais très théorique. Le Mac Donald, si vous connaissiez son chiffre d'affaires, vous sauriez d'ores et déjà que si vous les mettez dedans, cela va, comme on dit vulgairement, plomber un peu le bilan. Rien ne nous interdit de les interroger. Il est sûr que ce type de magasin tel qu'il fonctionne avec le chiffre d'affaires qu'il annonce, est plus pénalisant que de récupérer le site de Mme Giorgetti ou même du magasin Beurel - que l'on veut réimplanter. Ce ne sont pas les mêmes enjeux sur le plan financier. Quand on fait de l'aménagement, il faut aussi, M. Fuchs, penser toujours un peu et même beaucoup à l'argent et au bilan que l'on va être obligé de regarder attentivement. Je crois que c'est une nécessité.

Quant à la cohérence -et je termine avec le centre ville- cela a été dit parfaitement par mes deux collègues de la majorité, M. Desseigne et M. Fautre. Evidemment, cela s'inscrit dans un processus global mais si on peut commencer par là, parce que l'on maîtrise le foncier, je ferai partie des gens qui diraient qu'il faut commencer par là. La maîtrise foncière dans un quartier comme le nôtre, en centre ville, c'est bien la chose la plus compliquée. Autour de la place Lénine, actuellement, à part les espaces publics, on ne possède rien. La reconquête foncière sera longue, coûteuse, difficile parfois. Si on maîtrise une surface de 7 ou 8.000 mètres carrés, on va pouvoir commencer à faire quelque chose de censé. En tout cas, je crois que l'on reviendra dans le débat sur le contenu de ce qui a été fait.

Un dernier mot sur le SAF. C'est une question qui a été posée. La mission du SAF est inscrite dans la délibération que l'on a là. La mission du SAF est une mission de portage foncier. Je pense que l'on ne remerciera jamais assez le département d'avoir créé le SAF il y a maintenant plus de dix ans et de continuer à opérer pour toutes les communes du Val de Marne qui le veulent et Dieu sait que les communes du Val de Marne, il en est de gauche certes beaucoup mais aussi de droite de plus en plus, qui viennent solliciter le SAF pour faire du portage foncier. Dans ces circonstances financières et économiques difficiles, c'est plus que jamais important. Il a aussi une mission de conseil en matière foncière. Le SAF propose dans cette convention de nous y accompagner. »

ADOPTE A LA MAJORITE

41 votes pour dont 13 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Mouvement démocrate « La passion de Champigny » - liste « Entente citoyenne »)

**8 votes contre dont 2 procurations
(groupe UMP – groupe Divers droite)**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

3/

Réalisation d'un équipement sportif, d'un point rencontres informations jeunes et aménagements des espaces extérieurs dans le quartier des Mordacs.

Approbation du dossier de consultation des entreprises dans le cadre du marché de travaux.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué d'engager la procédure d'appel d'offres ouvert et de signer le marché de travaux à intervenir à l'issue de la consultation.

Approbation de l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement EPICURIA Architectes / INCET, dont le mandataire est EPICURIA Architectes.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de signer ledit avenant ainsi que tout document y afférent.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de signer le permis de construire relatif à la réalisation de l'équipement sportif et du point rencontres informations jeunes.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de solliciter auprès du conseil régional d'Ile de France, de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et du conseil général du Val de Marne des subventions pour le financement de ces travaux.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

Rapport présenté par Mme ETTORI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

4/

Approbation des termes de la convention financière passée entre les communes de Rosny-sous-Bois, Fontenay-sous-Bois, Le Perreux-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Champigny sur Marne et l'ACTEP en vue de la réalisation d'une étude sur l'axe A86/N186 entre le pont de Nogent et l'échangeur A3/A86.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Moyens de financement.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. CHARLES.

Intervention de M. JEANNE

« Monsieur le Maire, sur ce principe d'une étude, bien évidemment nous sommes plutôt favorables. Vous savez l'intérêt que nous portons aux questions d'évaluation. Globalement, on est donc plutôt favorable. On a une réserve quand même sur le projet tel qu'il est présenté. C'est que rien n'est proposé en termes d'environnement et même si l'on est face au plus gros bouchon d'Europe, on est aussi à côté d'un des plus grands parcs qui existent dans le secteur, le parc du Tremblay. Donc, l'îlot que vient d'évoquer M. Charles mérite un intérêt sur cet aspect. Il serait intéressant dans la vision globale de cette étude que cet aspect soit pris en considération. »

Intervention de M. FUCHS

« Je prendrai tout à fait le relais -on ne s'était pas concerté du tout- de ce qu'a dit M. Jeanne. J'ai été frappé par une phrase dans votre texte : « la part laissée aux piétons et au stationnement est peu qualitative. » Il n'est pas question de circulation douce ou des cyclistes, de l'amélioration de la circulation, des transports en commun. Sur ce secteur, les bus sont lents et irréguliers. Les activités sont conçues visiblement dans une option tout voiture, la proximité de l'autoroute étant supposée assurer une desserte rapide. Or, je le disais, ce quartier du Tremblay est très mal desservi avec des services de bus très lents. Rejoindre le réseau ferré aux gares de Saint-Maur – Créteil ou de Joinville sur le RER A ou de Nogent sur le E est long et fatigant. Or, nous savons bien que les entreprises privilégient pour leurs employés et leurs clients les zones bien desservies par les transports en commun. Des projets existent pourtant. La réalisation du TVM, même si ce n'est pas exactement sur le quartier, est quand même à proximité et résoudrait une partie du problème. Nous l'appelons une fois de plus. Il y a eu des idées lancées par M. Favier sur un projet de tram train entre Val de Fontenay et le centre de Champigny. Récemment, M. Carrez dans une intervention qu'il a donné à notre journal les débats du Forum proposait une autre option, une prolongation de la ligne de métro n°1 depuis Vincennes jusqu'au centre de Champigny avec une station au Tremblay. Il y a donc des projets, mais ce qui m'inquiète, c'est la desserte. Ce n'est pas pour immédiatement. Question importante pour ce quartier, le développement de la desserte par les transports en commun déterminera autant à mon avis que la proximité de l'autoroute A4 la capacité de développement économique de cette zone. Il nous faut maintenant penser développement durable et ce n'est pas forcément évident. Cela nécessite un changement de culture, un changement de mentalité. On n'observe pas les effets d'un tel changement dans les orientations de ce projet d'étude. Je voulais le faire remarquer. Il serait souhaitable, je ne suis pas opposé au projet d'étude mais il serait souhaitable que le projet d'étude prenne en compte un nouvel état d'esprit plus conforme aux nécessités d'aujourd'hui. »

Intervention de M. CHARLES

« Je pense que les réflexions apportées par mes deux collègues sont fort justes. Evidemment pour l'instant, on peut dire que ce qui a été proposé au sein de l'ACTEP n'a pas été suffisamment précis et n'a pas permis peut-être aussi d'intégrer les questions qui viennent d'être soulevées. Pour ce qui nous concerne, en revanche, l'étude est intercommunale et pour ce qui concerne Champigny, le parc du Tremblay a été cité dedans comme un élément extrêmement important comme composante de notre territoire. Je pense qu'il est effectivement dit dedans qu'il importe de valoriser sa façade qui actuellement n'est pas forcément très visible, très accessible et très urbaine. Il y a des systèmes de stationnement qui peuvent être retravaillés avec une introduction de circulations douces bien sûr. C'est le contenu d'une étude qui par ailleurs comporte un objectif qui est celui de regarder aussi les potentiels de développement qui peuvent se trouver tout au long de cet axe. On n'est pas dans une étude de définition urbaine au sens où l'on a pu tout à l'heure l'évoquer par exemple pour

le centre ville. On est sur une étude de capacité, de potentiel de développement qui nécessitera bien sûr ensuite d'être traduite au sein de chaque commune par des propositions qui intégreront les questions, Monsieur le Maire, qui ont été légitimement posées par nos deux collègues. »

Intervention de M. le Maire

« Un mot pour poursuivre le débat. Vous avez à juste titre, M. Fuchs, posé la question de l'alternative à la voiture et des problèmes posés par l'autoroute. Y compris l'autoroute elle-même mérite réflexion. L'ACTEP a engagé un travail à ce sujet sur un autre projet qui n'est pas soumis ce soir au conseil municipal. C'est de réfléchir à changer la nature de l'autoroute, cette question est à travailler à l'échelle métropolitaine. C'est-à-dire que l'on a encore une autoroute, dans tout son fonctionnement, ses règlements, ses vitesses, on vient seulement d'obtenir la réduction des flux à 90 kilomètres, c'était encore 110 il n'y a pas six mois, pour sortir de Paris vers la province, à la hauteur de Champigny. L'autoroute doit se transformer. Toute la conception routière aujourd'hui et les conceptions de la DIRIF, maintenant ce sont 200.000 véhicules/jour mais ces 200.000 véhicules sont conçus comme si l'autoroute était entre deux régions éloignées l'une de l'autre. Or, on est en pleine ville. Il faut aussi travailler à ce que, peu à peu, l'autoroute ne soit plus le passage obligé mais plutôt une liaison urbaine qui change de nature.

On a déjà l'expérience d'une voie dynamique. Quand elle est ouverte, elle fonctionne bien. Elle n'est pas souvent ouverte malheureusement. Des voies dédiées aux transports en commun par exemple, des voies dédiées au covoiturage... Il y a des recherches à faire. Il faut éviter aussi que le trafic lourd inter-régional voire européen passe par là. On est déjà en zone urbaine forte. Il y aura parallèlement aux réflexions que nous engageons sur l'axe A86/N86, avec la délibération de ce soir, à poursuivre une réflexion pour modifier la nature de l'autoroute mais c'est à l'échelle métropolitaine. Nous sommes en contact avec le département de Seine et Marne et avec y compris Marne la Vallée, pour une réflexion dans ce cadre. Si on n'intervient pas sur la nature même de l'autoroute, on ne réglera pas un autre des sujets que vous avez eu raison d'évoquer.

Aujourd'hui, qu'est-ce qui bloque sur le pont de Nogent ? la direction nationale des routes met en cause le projet qui avait été élaboré avec l'accord de l'ensemble des communes du secteur. Ils ne veulent plus nous laisser une sortie vers la province à partir du parc du Tremblay. C'est trop près en autoroute de la nouvelle piste qui serait faite au ras du parc. C'est un prétexte pour bloquer le projet alors que si l'on roule tous à 60 ou à 80 comme on doit rouler sur un périphérique, il n'y a aucun problème d'avoir deux sorties qui se suivent. Si on est dans une conception routière dure, c'est une autre logique qui n'a pas lieu d'être dans une zone comme celle du Tremblay. On est en ville, dans une zone dense.

Je voulais évoquer ce sujet. On sera amené à y revenir. C'est vraiment un sujet pour la métropole que nous sommes nombreux à souhaiter de nos vœux. Si c'est une métropole utile à tous, il faudra que qu'elle se pose la question de ces grandes voies routières, non seulement de les pacifier mais de les transformer dans leur usage. »

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5/

2009-11-3-1

Rapport d'activités de l'année 2008, établi par la société Marchés Publics Cordonnier, concessionnaire des marchés aux comestibles de la Ville de Champigny-sur-Marne dans le cadre d'une délégation de service public.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et développement urbain, Politique du logement et amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics, Personnel communal Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. CHARLES (en l'absence de Mlle KASSOU) qui indique que M. Jeanne lors de la commission des Finances a souhaité connaître la composition des amortissements dans la dotation aux amortissements d'un montant de 31 397,38 euros (p 5 du rapport).

Il a également signalé une erreur dans le rapport d'activités établi par le concessionnaire. Les 2 boucheries du Bois l'Abbé ne sont bien sûr pas cachère mais hallal. L'erreur a été signalée au concessionnaire.

Réponse :

La dotation aux amortissements concerne les travaux du marché Stalingrad (amortissement sur 10 ans)

M. CHARLES précise en outre que les membres présents à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 14 décembre 2009 ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Intervention de M. JEANNE

« Si on suit la présentation de M. Charles, tout va bien, la situation financière s'est améliorée globalement, tout fonctionne parfaitement sur les marchés de Champigny. Concernant le marché du Bois l'Abbé, il y a une base de reconstruction. Les choses avancent plutôt dans le bon sens. En revanche, on n'a pas eu de réponse très précise à une question que j'avais déjà formulée, qui est bien évidemment un élément important puisqu'au-delà du rapport sur l'année 2008, vous évoquez aussi dans cette délibération des perspectives. Qu'en est-il du marché du centre ville ? Maintient-on, puisqu'on avait parlé d'une période d'étude pendant six mois, les trois séances ou en supprime-t-on une en semaine ? J'aimerais avoir des précisions maintenant que les six mois sont écoulés.

Deuxième point, concernant les deux autres marchés Gabriel Péri et Coeuilly, notre collègue Mlle Kassou nous avait dit qu'il y avait une volonté de la municipalité de maintenir les cinq marchés. J'avais rétorqué la dernière fois, lorsqu'on avait eu le débat concernant les marchés, que ce n'était absolument pas le cas puisque rien n'était fait sur deux marchés pour leur redonner une commercialité ou envisager des projets réels. Et quand on voit la difficulté qu'ils ont - ils sont en train de disparaître - on peut la mettre en rapport avec l'augmentation du produit des taxes qui est de plus de 40 % dans le compte rendu financier qui nous est présenté. Dernier aspect, le marché de Stalingrad. J'entends bien ce que nous dit notre collègue M. Charles, je ne sais pas si lui a une vision théorique de l'urbanisme comme il l'a rétorqué tout à l'heure à notre collègue M. Fuchs, mais je ne crois pas que l'aménagement du RD 45 boulevard de Stalingrad soit véritablement une perspective formidable de remettre les étals sur la façade. On voit bien que, pour connaître bien ce marché depuis fort longtemps, on a dans ce marché essentiellement une clientèle de personnes âgées qui ne viennent justement pas dans les marchés qui sont en plein air parce qu'elles souhaitent conserver un marché couvert. Il n'y aura donc plus de clientèle.

Par ailleurs, vous n'avez rien entrepris et quand j'avais précisé que la majorité condamnait Stalingrad, c'était effectivement bien le cas. Rien n'a été entrepris dans cette perspective pour

redonner un souffle à ce marché. Il y a des possibilités. Vous ne souhaitez pas les exploiter. Il faut avoir le courage de le dire ici. Les possibilités, quelles sont-elles ? C'était la possibilité d'ouvrir la halle sur l'extérieur et la requalification du boulevard permettait de le faire. Des commerces sont disponibles actuellement des deux côtés. Vous pouvez réellement le faire. Simplement, vous êtes partis dans une approche qui est : on aménage à minima, on n'en fait pas une perspective. En réalité, que va-t-il se passer dans quelques années ? On ne va plus avoir comme marchés à Champigny que le Bois l'Abbé et le centre ville. Les autres auront disparu. On sera comme sur la halle de Jean Vilar dix ans après à se dire : que pourrait-on faire de cette halle ? On voit bien qu'il n'y a pas de perspective. La difficulté en fin de compte de ces approches, c'est qu'il n'y a pas de vision dynamique. On rejoint là un petit peu l'un des écueils que l'on évoquait sur la délibération n°2 concernant le périmètre Union/Jaurès. Sur la nationale 4, c'est pareil. On n'a pas une vision dynamique par rapport à ce qu'est la halle, la requalification de la nationale 4 comme on vous l'a précisé. C'est une véritable difficulté. C'est-à-dire que l'on fait du petit morceau. On aménage un peu au rabais. On n'en fait pas une perspective.

On n'a pas une vision dynamique pour le quartier. Pour autant, il y a une véritable zone de chalandise qui permettrait de motiver l'activité commerciale sur ce secteur avec des complexités mais qui avaient été mises en évidence dans l'étude que vous aviez commandée concernant les marchés aux comestibles de notre ville. Les deux concurrents principaux de ce marché étaient le vendredi le centre ville et le samedi le marché de Joinville. Maintenant, pris dans un étau plus serré avec le marché le dimanche, on voit que ce marché a du mal à trouver son positionnement. Mais vous ne lui facilitez pas les choses. Quand vous interrogez les commerçants de ce marché, ils vous disent, depuis l'ouverture du marché du centre ville le dimanche, qu'ils ont une baisse selon les commerces de 10 à 20 % de leur chiffre d'affaires. Certains ont déjà arrêté leur activité sur ce marché depuis. On est dans cette situation.

On voit bien, parce que c'est un processus, je me souviens bien ce qui s'est passé il y a une vingtaine d'années sur Jean Vilar. On a vu les choses décliner petit à petit et à la fin il ne restait plus que deux commerces. Cela s'est arrêté et dix ou quinze ans plus tard, on n'a toujours pas de projet sur ce secteur. Il y a véritablement un écueil. Vous devez véritablement prendre la mesure de cela. Il est encore temps de faire quelque chose sur ce marché si vous vous donnez les moyens d'ouvrir la perspective par rapport au boulevard de Stalingrad. »

Intervention de M. FUCHS

« J'abonderai dans ce sens. On a un compte rendu de la situation 2008. Je rappelle qu'au dernier conseil, j'avais indiqué que vous aviez promis un compte-rendu six mois après l'ouverture du marché du dimanche. Vous vous étiez engagé à le faire cette fois-ci. Le rapport que l'on a est un rapport tout à fait général qui ne traite pas de cette question particulière du marché du dimanche et de son devenir.

J'y trouve un certain nombre de choses qui me choquent. D'abord l'affirmation que « la commission artisanat entreprises de l'Association des maires de France souligne dans son rapport l'importance des marchés de centre ville, etc ». On peut faire tout dire à ce genre d'assertion. Il y a 36.000 communes en France, il y en a plus de 2 ou 3.000 qui ont un marché. Ce sont des communes très différentes. Je suis originaire d'une commune en Bretagne de 5.000 habitants où il y a deux marchés hebdomadaires à deux endroits différents. Dans d'autres communes plus grandes à côté, il n'y en a qu'un. Cela dépend de chacun des types de circulation, etc. Les généralités comme cela n'apportent pas grand-chose.

Deuxième observation, on en a parlé tout à l'heure, je passe très rapidement, on dit que les centres-villes sont progressivement désertés par l'activité alimentaire. Ceci était absolument vrai il y a 15 ans et même il y a 10 ans. Cela a totalement changé. On était bien d'accord,

M. Desseigne en était d'accord aussi, je crois, à savoir qu'il y a un retour actuellement vers les centres-villes.

Enfin, il est écrit que les marchés jouent un rôle important dans la régulation des prix en pratiquant généralement, et spécialement à Champigny, une politique de prix bas. Non. Il existe d'abord des disparités très importantes dans les marchés de Champigny. On peut faire des comparaisons. On sait que Stalingrad est un marché cher pour des raisons que j'ignore. On sait que le marché du centre est moins cher que le marché du Bois l'Abbé. Je l'avais déjà dit il y a quelques mois et j'y suis retourné pour comparer, faire quelques achats. Cela n'a pas de valeur statistique mais cela donne une idée.

J'ajouterai que j'ai fait une comparaison avec les marchés des villes voisines, je parle de Saint-Maur, Joinville, Villiers, Champignol le samedi matin, (ce qui dit bien qu'il y a un besoin de marché de fin de semaine). Je me suis rendu compte que, à qualité égale, les prix varient peu. Les prix sont à peu près semblables à ceux de Champigny. Il n'y a pas de grande disparité ou simplement occasionnelle. Ce qui m'a frappé, c'est que lorsqu'on considère le marché le dimanche matin à Champigny, on en a déjà parlé, il y a un déficit dans certains produits alimentaires : fromagerie, triperie, charcuterie. Et la basse qualité d'un certain nombre d'autres produits. Les conditions de conservation du poisson dans l'une des deux poissonneries sont abominables. Elles nécessiteraient à mon avis, je n'ai pas un rôle de délation, je ne dirai pas laquelle, une intervention des services de l'hygiène. Ne nous dites pas que tout va s'arranger, que le concessionnaire a pris des contacts. J'ai parlé avec des commerçants qui sont là le vendredi. Ils sont venus une fois ou deux, trois, le dimanche et ils ont abandonné parce qu'il y a un semi-échec de ce marché.

Je sais que c'est difficile à reconnaître. C'est préférable d'avoir des communiqués triomphants et des plans victorieux. Il fallait, c'est certain, un marché de fin de semaine pour ceux qui travaillent. C'est une bonne chose. Beaucoup d'entre nous, en tant qu'Entente citoyenne mais d'autres listes aussi l'ont réclamé au moment de la campagne municipale. C'est une bonne chose que ce soit fait. Maintenant, on peut discuter et je souhaiterais que l'on mette les choses à plat et que l'on discute sérieusement justement sur pourquoi il y a ce semi-échec. Notre souhait est que justement ce marché de fin de semaine continue et qu'il réponde vraiment aux besoins des campinois.

D'autre part, il y a quelque chose quand même -et M. Jeanne l'a soulevé aussi- il y a quelque chose qui, dans le rapport, m'a choqué. C'est l'affirmation de la primauté des marchés centraux dans les villes. Très concrètement, vous considérez, M. Jeanne le dit aussi, que deux marchés sont justifiés à Champigny, celui du centre et celui du Bois l'Abbé qui se justifie à vos yeux et aux miens aussi par le caractère exceptionnel du Bois l'Abbé qui est isolé, mal relié au centre et au reste de la ville. On pourrait presque, en mettant des guillemets, je ne veux pas que ce soit mal pris, parler d'insularité. C'est un quartier qui est isolé dans la ville. En toute logique, vous investissez des sommes importantes pour la modernisation du marché du Bois l'Abbé. Vous faites des efforts de communication importants pour celui du dimanche matin au centre ville.

Mais dans le même temps, vous refusez d'entreprendre des travaux minimes (rideau plastique et signalisation à Stalingrad, signalisation à Coeuilly). Pour vous, je crois que ces marchés de quartier sont déjà morts. Vous pensez en termes de grand marché central. Je pense que ce n'est pas un type de raisonnement valable et cela m'étonne beaucoup. Mettre en avant le côté inéluctabilité et concurrence, je suis habitué à l'entendre dans la bouche de M. Woerth ou de M. Fillon. Je ne suis pas habitué à l'entendre dans votre bouche. Heureusement ! Cela m'étonne donc beaucoup.

Toutes les enquêtes que nous avons faites sur les marchés de Champigny montrent que ce qu'apprécient les gens, c'est le marché de quartier, celui que l'on peut rejoindre à pied, où l'on rencontre d'autres personnes. C'est un lieu de vie et d'échange. Les habitants des quartiers les

préfèrent aux grandes surfaces et aux grands marchés trop dépersonnalisés. C'est surtout vrai pour les personnes âgées, parfois seules. Le marché de quartier, c'est la seule occasion hebdomadaire de rencontre avec les commerçants, des amis. Vous dites vouloir -et vous avez raison- une politique municipale qui aide les personnes âgées mais on n'aide pas les personnes âgées en supprimant leur marché de quartier, en les enfermant dans leur isolement. Les marchés de quartier sont difficiles à maintenir en activité, cela coûte. Nous avons souvent parlé ici de défense du service public et nous avons raison de nous inquiéter pour certains grands services comme la Poste. Mais il y a aussi des services publics de proximité qui jouent un rôle direct dans la vie des gens. Les marchés de quartier en font partie. Nous y tenons. Nos avis diffèrent peut-être sur ce point. Je pense qu'il ne faut pas jouer uniquement dans le registre consensuel de la concentration. Je préférerais que nous fassions des efforts même si cela nous coûte, même si pour le moment ce n'est pas rentable, pour sauver les marchés de quartier, lieux de convivialité et de vie sociale. »

Intervention de M. PRIGENT

« Je n'interviendrais pas sur les généralités des marchés. Ils sont de plus en plus en difficulté à Champigny comme à l'extérieur. Les ressources des gens s'épuisent avec la crise et ne donnent pas satisfaction pour acheter.

En ce qui concerne le marché de Stalingrad, que je connais depuis longtemps puisque je demeure pas loin, il y a une évolution qui va intervenir avec la fermeture de la deuxième halle. Pourquoi ? C'est un marché de grande qualité pour les produits que les commerçants fournissent mais très cher. Comme le disait tout à l'heure M. Fuchs, c'est effectivement une clientèle locale de personnes âgées. Mais ces personnes âgées ne voient pas leur revenu s'élever avec les prix qui sont là. Je vois qu'il y a une suggestion qui a été faite de mettre des commerces non alimentaires à l'extérieur. C'est quelque chose qui n'est pas possible...

Le problème, c'est qu'il n'y a pratiquement plus d'animation à l'intérieur de ce marché de Stalingrad. Il a été mis deux panneaux à l'entrée de la voie piétonne qui passe en dessous de l'immeuble du boulevard de Stalingrad. Un autre a été arraché malheureusement déjà à moitié, on ne le voit que d'une façon très partielle. Mais surtout la suggestion qui a été faite tout à l'heure : une ouverture du marché sur le boulevard de Stalingrad. C'est impossible. La grande halle est fermée. Il n'est pas question de la rouvrir comme marché c'est évident. La petite halle qui est du côté gauche, celle qui reste avec 8 commerçants, il y a 2 commerces au total et qui ne sont pas prêts de fermer. Un est un kinésithérapeute ou un paramédical et l'autre une épicerie tenue par des Nord-Africains. C'est tout. S'il y en a un qui disparaît, en plus au premier étage, cela ne résoudra pas le problème effectivement.

Quant à l'aménagement du boulevard de Stalingrad, c'est très bien pour l'urbanisme général de la ville. Cela ne donne rien pour le marché, d'après ce que j'ai vu comme travaux et comme plans. L'inquiétude, c'est de savoir demain ce que va devenir la grande halle qui ne redeviendra jamais un marché parce que ce n'est pas dans l'évolution générale des marchés. Et la petite halle demain éventuellement. Je sais qu'il y a des commerçants qui s'interrogent déjà parmi les huit qui sont abonnés, pour partir parce qu'ils ne font plus leur chiffre d'affaires. On signale bien dans le rapport que trois commerçants hors alimentation qui ont voulu s'installer sans même payer de location de place n'ont pas pu rester...

Il y a un problème dans la conception même du marché. Il a été fait dans les années 60. Et intégrer un marché dans une cité tel que c'est maintenant, je connais des gens qui ont déménagé à cause de la présence du marché, non pas pour le marché mais pour les troubles de location, des troubles de copropriété que cela engendrait. Donc, il y a une interrogation aujourd'hui : que va devenir la grande halle ? Elle ne sera pas rouverte comme marché. Que va devenir demain la petite halle ? C'est un problème. Cela dit, les marchés de France, il n'y a pas que nous qui souffrons de l'abandon de la clientèle. Il y a un problème de crise et quand

on nous dit qu'elle est finie, c'est du baratin puisque cela va encore continuer pour les bas salaires et pour les bas revenus et pour les retraites. Cela dit, vu la population âgée qui est là, elle vient de moins en moins elle aussi, et en plus elle a des difficultés à venir en hiver pour une raison de froid. Cela veut dire que l'avenir du marché de Stalingrad risque de ressembler à celui de Jean Vilar. L'interrogation d'aujourd'hui est bien sûr de faire des animations, faire ce que l'on pourra faire sauf une ouverture sur le boulevard de Stalingrad, c'est de savoir ce que vont devenir ces locaux demain, intégrés dans une cité HLM et dans une cité de copropriété, avec ces grandes emprises que chacun connaît. »

Intervention de M. SCHMITT

« Je vais m'intéresser aussi plus particulièrement à nos quartiers. Comme tous les ans, les mesures et autres enquêtes que vous proposez, avez proposé dans le passé, relèvent de l'incantation. En fait, l'état de nos marchés de quartier reflète l'absence d'action de la municipalité qui choisit en fait de laisser faire, la fuite en avant vers le déclin. L'absence aussi de la vie des quartiers qui est également à souligner. C'est aussi un échec de votre politique municipale et c'est directement lié au déclin de nos marchés. Certains l'ont souligné, c'est vrai, dans ces quartiers les personnes âgées sont attachées à leur marché. Cette seule raison serait une raison suffisante pour vraiment engager une politique volontariste par rapport à la survie de ces marchés. »

Intervention de M. CHEVALIER

« En ce qui concerne le bilan financier, on peut se réjouir puisqu'en fait même si l'on est encore déficitaire, c'est six fois moins déficitaire que l'année dernière et pour la première fois je vois que vous dites que bientôt les marchés vont dégager une marge positive. C'est quand même à signaler, le discours que vous utilisez.

Malgré tout, je trouve que sur les marchés des Cités Jardins et de Coeuilly, effectivement le nombre de commerçants depuis au moins quatre ans est stagnant voire légèrement à la baisse. On peut se poser la question de savoir si ces marchés ne sont pas condamnés.

En ce qui concerne le boulevard de Stalingrad, je suis en opposition avec ce qui a été dit précédemment, on ne peut pas à la fois regretter que les marchés ferment et puis ensuite dire qu'il ne faut pas faire une évolution. Mettre sur le boulevard de Stalingrad des commerçants qui pourraient montrer qu'il existe dans les halles un marché, pour moi, est au moins une idée qui est à creuser. C'est le passé.

Ce que je voudrais, c'est regarder avec vous l'avenir. Je suis allé dimanche matin dernier sur le marché de la place du marché, j'ai regardé ce qui se passait. Je pense qu'autant vous étiez euphoriques à l'époque de l'inauguration, autant dimanche dernier - est-ce que c'était la période ou est-ce que c'était le froid - en tout cas, j'ai trouvé un marché très triste, j'ai trouvé peu de commerçants, des espaces vides. J'ai pris des photos et je vous les donnerai si vous me les demandez. J'ai pris des photos avec des véhicules qui sont garés en dessous des bâches, sur le côté du marché. J'ai été très étonné que l'on puisse permettre, au moment où des gens circulent, qu'il puisse y avoir des véhicules stationnés.

Autre découverte, c'est sur l'armoire électrique. On dit que l'on est en conformité avec les règlements européens et de Bruxelles. J'ai vu une armoire électrique. Je travaille un peu dans le milieu. Je pense qu'elle doit dater d'au moins 20 ou 30 années, avec des câbles qui traversent la place du marché, des câbles électriques qui n'ont pas d'isolation particulière. Les gens marchent sur ces câbles. S'il pleuvait ou s'il y avait des orages, je pense que l'on est complètement hors normes. Je voudrais bien que des spécialistes ou des techniciens regardent cet aspect des choses. En tout cas, cela m'inquiète quand je vois des gens, des enfants traverser. J'ai même vu le déchargement de caisses de fruits sur la rue Joséphine de

Beauharnais, alors que les véhicules passent et doivent tourner à droite. Donc, il n'y a aucune sécurité. Les gens traversent, les voitures passent et en plus il y a des caisses au bout. Je suis un peu surpris. Quand vous dites encore que le marché du centre ville a des prix qui sont plus bas que ceux du Bois l'Abbé, ce n'est pas forcément une bonne chose. Il y a certainement un problème. Comme M. Desseigne disait que les gens de Saint-Maur venaient faire leurs courses sur Champigny, je suis étonné de voir d'abord ce qui est vendu sur le marché, de voir que les prix seraient plus bas qu'au Bois l'Abbé. Je rejoins ce qui a été dit sur des problèmes de vitrines réfrigérées. Il ne s'agit pas d'un poissonnier, d'autres commerçants qui devraient normalement avoir des vitrines réfrigérées, je n'ai pas l'impression qu'il y en ait. Je pose toutes ces questions. J'aimerais que M. Charles, qui brillamment passe d'un sujet à l'autre, puisse répondre à toutes mes questions. »

Sortie de séance à 22h20 de M. PRIGENT qui donne procuration à M. COCQ pour le reste de la séance.

Intervention de M. le Maire

« Ne reprochez pas à M. Charles de remplacer sa collègue qui est grippée. »

Intervention de M. CHARLES

« Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, beaucoup de choses ont été dites. Je vais commencer par redire un mot sur les marchés en danger. J'ai essayé de le dire tout à l'heure. C'est dans le rapport. Je n'ai pas tout lu. Chacun l'a bien vu. Les marchés en danger ne nous laissent pas indifférent. La chose est dite. Mais aussi vouloir leur redonner une dynamique pour retrouver un bon niveau ne suffit pas simplement ainsi, comme dirait M. Schmitt de manière incantatoire. Encore faut-il trouver de vraies solutions.

Je ne partage pas du tout, évidemment, l'analyse de M. Schmitt sur ce qui passe dans nos quartiers. Néanmoins, les marchés qui disparaissent, hélas, c'est pour des raisons que l'on pourrait analyser sur le plan économique. Cela ne tient pas forcément qu'à la configuration urbaine même si parfois cela peut ajouter des aspects pénalisants, ou au contraire de nature à aider. C'est pourquoi sur les Quatre Cités, sur le marché Gabriel Péri, le Maire nous a demandé de continuer à travailler pour trouver au profit de cette centralité très forte dans un quartier très urbain, avec la proximité d'une gare, de transport en commun et d'une population assez dense, des solutions qui permettent peut-être à terme de redonner à ce marché... Moi, j'ai habité le quartier. Le marché arrivait jusqu'au passage à niveau. Il ne s'agit pas forcément d'en revenir là mais d'avoir un marché qui se configure autour d'une quinzaine ou d'une douzaine de commerces, ce qui serait déjà un meilleur service à rendre aux habitants qu'aujourd'hui.

A titre personnel pour Coeuilly, j'habite Coeuilly, je n'ai pas vraiment d'idée. Je crois que les choses ont atteint un niveau extrêmement complexe. Il ne s'agit pas d'être ainsi incantatoire pour rien. Contrairement à ce que dit M. Jeanne, la ville n'affirme pas l'idée qu'il faudrait garder deux marchés dans la ville. La question des Quatre Cités, j'admire beaucoup votre remarque sur mon urbanisme théorique. Vous, c'est de l'urbanisme méprisant. J'ai du mal à le supporter, vous le savez pertinemment. Je vous l'ai déjà dit, y compris à titre personnel. Quand on essaie de faire des choses, effectivement sans être parvenus au stade de la discussion de ce soir, dans le quartier des Quatre Cités, on pourrait parler de renouvellement urbain, on pourrait parler de ce qui a été fait pour redonner à ce quartier une densité nouvelle dans la diversité, des logements qui ont été mis en vente, des logements qui vont être construits, de la dynamique autour de République 2000. C'est peut-être là qu'il faut tirer le fil de

laine plutôt que de dire : vous avez décidé de le fermer. C'est peut-être ce fil de laine que l'on va essayer de tirer avec les habitants du quartier parce que l'on a aussi des élus qui s'investissent avec les habitants pour les écouter le mieux possible, avec les commerçants aussi pour ne pas inventer n'importe quoi mais sans doute trouver des perspectives qui soient viables.

Pour ce qui concerne le centre ville, le Maire nous avait demandé de travailler également à un premier bilan, comme cela a été demandé ce soir. Le premier bilan, je serais tenté de dire mais il ne m'appartient pas de prendre de décision collective évidemment, que le marché qui a ouvert le 19 avril doit continuer. C'est mon opinion. Pourquoi ? Il a démarré certes avec beaucoup d'euphorie le 19 avril. C'était le printemps. Il était attendu. Le fait d'être attendu prouve aussi qu'il y avait de la part des campinois une vraie volonté de vivre différemment le centre ville et d'y faire leurs courses. Les commerçants ont répondu présents en grande partie à ce moment là, même si depuis certains ont pu en partir. Quand on voit des trous dans un marché, c'est évident, M. Chevalier a raison, on peut aller au marché au mois de décembre. Dans tous les marchés de France, au mois de décembre il y a des gens qui ne viennent pas tenir leur étal. Cela ne veut pas dire que c'est bien. Dimanche, je n'y étais pas. Les autres dimanches, en général j'y suis. Quand il commence à faire froid, des commerçants ne viennent pas. En revanche, on va voir qu'aux alentours de Noël et du Jour de l'An, le marché va se remplir. Il y a d'autres conditions évidemment. Les photos faites, encore faudrait-il les resituer dans le temps.

On a aussi des idées parce qu'il y a trois places occupées actuellement. Il n'est pas certain que, durablement, il ne faille pas regrouper le marché sur deux places et libérer la place est. L'expérience qui va être faite avec le marché de Noël le week-end prochain montrera les complémentarités et la possibilité aussi de travailler différemment. On ne déplace pas les commerçants ainsi, simplement parce qu'on l'a décidé. Il n'y a pas que le concessionnaire. Il y a nous aussi. Quand on va voir un commerçant qui est là depuis des années, pour lui demander de traverser la rue, ce n'est pas évident que la personne l'accepte de gaieté de cœur. Il faut le convaincre, l'accompagner, lui montrer que là il y a aussi un métier à exercer et que les choses vont être dans l'intérêt collectif. Notre façon de faire n'est pas une décision autoritaire. On essaie d'accompagner, avec nos agents, avec les élus, la manière de redonner, de continuer à donner à ce marché l'élan qu'il a trouvé depuis le 19 avril.

Les insuffisances que l'on a pu relever, elles ont été dites tout à l'heure. Il y a une insuffisance notamment le dimanche sur la diversité. Il y a des commerçants que l'on n'arrive pas à faire venir malgré les engagements du concessionnaire. Il s'agit d'un charcutier, d'un fromager et c'est tout d'ailleurs. Un tripier ou un volailler. Entre temps, un des trois est venu. Les engagements pris par le concessionnaire ne sont pas respectés, certes. Les commerçants qui se sont engagés à l'époque n'ont pas forcément toujours tenu leurs propres engagements. Néanmoins, on va continuer. Il faut que ce marché continue à vivre, avec la diversité qui lui manque. Dans ces insuffisances, on a aussi relevé qu'il y avait certainement trop de fripiers. Il faut trouver une pondération, mieux organiser les places, revoir avec le concessionnaire les questions effectivement spatiales de façon à ce que ce marché soit plus attractif, de manière à ce que parfois aussi les allées soient plus confortables. C'est le paradoxe, parfois il y a des trous et parfois il y a des allées où l'on ne peut pas passer. On pense aux gens à mobilité réduite, qui ont un peu de mal à se déplacer, et on est à la recherche aussi d'un marché qui soit peut-être plus confortable et donc on retravaille l'installation même des commerces à l'intérieur des places.

Un mot sur le nettoyage. Cela nous a beaucoup préoccupés avec les élus du quartier, notamment je pense à mon ami M. Lecuyer, président du conseil de quartier. Il a accordé beaucoup de temps à cette question parce que c'est important la propreté en centre ville. On a connu des dimanches difficiles, avec un compacteur qui est tombé en panne, on en a mis un

deuxième. Cela dit, ce compacteur qui ne servait pas a été utilisé par des gens à des fins qui n'étaient pas destinées à celles qui étaient prévues. Il faut aussi trouver des solutions. Se pose la question de voir comment on aménage l'emplacement prévu pour les compacteurs. C'est une forme, en matière de traitement des déchets, extrêmement moderne et durable puisqu'elle permet de trier mais aussi de compacter rapidement et d'éviter de trimballer des quantités énormes de déchets dans les décharges auxquelles ils sont destinés.

C'est un marché à mon sens qui doit continuer tout en étant amélioré au regard des dysfonctionnements que l'on a pu observer. Et la commission des marchés, avec les commerçants qui y siègent maintenant, est un élément aussi de la concertation et un élément avec lequel on peut continuer à travailler, sans y voir forcément des miracles mais aussi l'engagement de commerçants, d'acteurs économiques. Jusqu'à preuve du contraire, les commerçants sont plus importants en nombre que ce que l'on avait imaginé voir y venir lorsqu'on a démarré le 19 avril - on avait imaginé une quinzaine de commerçants - il en est directement venu une trentaine dès l'origine. Je parle des alimentaires, des abonnés. Aujourd'hui, très peu ont émis le désir de s'en aller. Même si certains ont considéré que leur chiffre d'affaires n'était pas exactement ce qu'ils attendaient. Aujourd'hui, il n'y a pas beaucoup de commerçants, quels que soient les lieux où ils exercent qui soient exactement satisfaits de leur chiffre d'affaires. »

Intervention de M. JEANNE

« Concernant Gabriel Péri et concernant Coeuilly, on vous avait fait une proposition que vous n'avez pas souhaité retenir. Cela acte des choses par rapport à votre position. Cela vous met dans une position peut-être un peu inconfortable ce soir. Ce que l'on avait précisé, c'est que ces marchés qui rencontraient une difficulté ne devaient pas avoir des hausses des places par rapport aux autres marchés qui fonctionnaient bien. »

Réponse de M. le Maire : Ce n'est pas le problème de la taxe avec un ou deux euros de différence, qui fait que les commerçants s'en vont.

Le conseil municipal prend acte du rapport présenté

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

6/

Adoption de la Charte de l'eau du Plan bleu proposée par le département du Val de Marne.
Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite Charte.

Commission concernée :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

Rapport présenté par M. LECUYER.

ADOpte A L'UNANIMITE

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

7/

Décision modificative n°4 postérieure au Budget Primitif 2009 - Budget Ville

Commissions concernées :

Toutes

Rapport présenté par M. FAUTRE.

Il est procédé au vote selon la M14 par chapitres et opérations ainsi que par nature commune le conseil municipal en a décidé dans sa séance du 26 juin 1996.

Toutes les dépenses et tous les crédits :

En particulier :

- total des dépenses de fonctionnement : 95 748 euros
- total des recettes de fonctionnement : 95 748 euros
- total des dépenses d'investissement : - 353 144 euros
- total des recettes d'investissement : - 353 144 euros

sont ADOPTES A LA MAJORITE

38 votes pour dont 14 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)

2 votes contre

(groupe Divers droite)

6 abstentions dont 2 procurations

(groupe UMP)

3 refus de vote

(Mouvement démocrate « La passion de Champigny » - liste « Entente citoyenne »)

Les attributions de subvention exceptionnelle :

- à l'association « le Mouvement le Boursicaut » pour 1500 euros
- à l'association « Asina France » pour 1000 euros

sont ADOPTES A L'UNANIMITE

8/

Décision modificative n°3 postérieure au Budget Primitif 2009 - Budget annexe d'assainissement

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

Rapport présenté par M. BESNARD.

Il est procédé au vote de la même manière que pour la DM4 ville par chapitres.

Toutes les dépenses et tous les crédits :

En particulier :

- total des dépenses d'investissement : - 1 450 000 euros

- total des recettes d'investissement : - 1 450 000 euros

Sont ADOPTES A LA MAJORITE

41 votes pour dont 14 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - Mouvement démocrate « La passion de Champigny »

- liste « Entente citoyenne »)

2 votes contre

(groupe Divers droite)

6 abstentions dont 2 procurations

(groupe UMP)

9/

Transfert d'une partie de l'emprunt de 5 000 000€ contracté en date du 21 décembre 2007 auprès de DEXIA Crédit Local (MIN 255257EUR/0270223) pour le budget principal de la ville, sur le budget annexe de l'assainissement, à hauteur de 5%

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

Rapport présenté par M. KUENGIENDA.

ADOPTE A LA MAJORITE

43 votes pour dont 14 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - liste « Entente citoyenne » -

Mouvement démocrate « La passion de Champigny » - groupe Divers droite)

6 votes contre dont 2 procurations

(groupe UMP)

10/

Budget annexe de l'assainissement

Fixation de la redevance assainissement pour l'année 2010.

Augmentation de 5% par rapport à 2009.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

Rapport présenté par M. KUENGIENDA.

Intervention de M. CHEVALIER

« C'est pour expliquer le vote de notre groupe. Une augmentation de 5 %, 6 % l'année dernière. Si je prends les évolutions de l'assainissement dans sa totalité, on est à 7,2, 5,65, 6,40, 5,01. C'est-à-dire que, pendant des années et des années, la municipalité n'a pas fait d'augmentation forte de l'assainissement. Et tout d'un coup, avec les réglementations qui viennent poindre à l'horizon 2012, on s'aperçoit qu'il y a d'énormes travaux à faire dans Champigny et donc on augmente bien au-delà des possibilités des habitants. Quelque part aussi, il faut savoir qu'à Champigny il y a des rues entières pour lesquelles il n'y a pas d'assainissement. Dans certains quartiers, je les cite depuis maintenant 7 ou 8 ans, vous n'avez pas les réseaux séparatifs. Sur ces quartiers, on pratique, vous pratiquez, excusez-moi, la double peine c'est-à-dire que l'on a des augmentations de la taxe d'assainissement et en plus les habitants doivent payer le curage de leur fosse. Je trouve que ces augmentations sont trop importantes et nous voterons donc contre. »

Intervention de M. SCHMITT

« C'est un petit peu pour les mêmes raisons. J'ai du mal à comprendre la cohérence qu'il y a dans votre propos quand vous voulez défendre le pouvoir d'achat d'un côté et que vous proposez des augmentations aussi fortes d'un autre. »

Intervention de M. LECUYER

« Je voudrais répondre aux propos de M. Chevalier. Je pense qu'il n'a pas très bien assimilé ce que nous avons dit à des conseils municipaux précédents, à savoir que cette taxe est fixée sur la quantité d'eau qui est consommée par les habitants. Il faut savoir que ce volume d'eau consommé par les champinois et même par tous les habitants de la France a augmenté à peu de choses près jusque dans les années 2006. Depuis 2006, il y a une baisse de la consommation. Il est bien évident que l'impôt de l'assainissement étant basé sur la consommation d'eau, les sommes récoltées diminuent. Si nous voulons maintenir les travaux que nous faisons dans Champigny, nous sommes bien obligés d'augmenter d'une façon relativement honnête et relativement faible cette taxe pour avoir assez de liquidités pour entreprendre les travaux. Je vous fais remarquer que cela fait peut-être 5 ou 6 %. Si vous regardez, l'augmentation n'est pas si conséquente puisque l'on passe de 0,32 euro à 0,34. »

ADOPTE A LA MAJORITE

39 votes pour dont 14 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - liste « Entente citoyenne »)

8 votes contre dont 2 procurations

(groupe UMP - groupe Divers droite)

2 refus de vote

(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)

DIRECTION DES POLITIQUES SPORTIVES

11/

Installations sportives – Piscines Auguste Delaune et Jean Guimier.

Majoration des tarifs en vigueur depuis le 7 janvier 2008 à compter du 4 janvier 2010

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. SUDRE.

Intervention de M. CHEVALIER

« Je vais simplement expliquer les différents votes de notre groupe sur les quatre délibérations qui suivent. Les augmentations qui sont proposées sont de l'ordre de 5, 6 voire 10 ou 12 %. Par les temps qui courent, avec le pouvoir d'achat des tous les campinois, je pense que l'on ne peut pas tolérer de telles augmentations. Sur les quatre délibérations suivantes, de 11 à 14, nous voterons négativement. »

Intervention de M. JEANNE

« Concernant la piscine, au regard de l'augmentation qui est proposée et de la faiblesse du tarif, surtout en particulier au regard des comparaisons que vous avez pu nous apporter par rapport aux autres communes, on ira dans votre sens. En revanche sur celle concernant le tennis, il y a quand même une augmentation de 10 %. Ce n'est pas neutre. On a un euro de plus. Quand on pratique régulièrement, cela peut représenter un budget non négligeable. Par ailleurs, pour avoir regardé, puisque vous ne nous aviez pas fourni d'éléments, pour avoir regardé par rapport à ce qui est proposé dans d'autres secteurs, je parle à Champigny et dans les villes autour mais en particulier à Champigny, on a des terrains aussi au Tremblay et puis dans un complexe privé, on a des tarifs qui se rapprochent un peu de ce qui se pratique sur ces complexes. C'est un peu regrettable au regard de cette augmentation. A l'heure où il y a de moins en moins de pratiquants dans ce sport, où les chiffres sont en baisse et où la FFT fait une vaste promotion pour expliquer que ce sport est un sport qui est réservé à tous pour reprendre leur slogan, c'est un peu regrettable d'avoir une hausse de cette importance. Concernant la partie de la base nautique, cela nous semble cohérent au regard des installations. »

Intervention de M. SUDRE

« Concernant les tennis, nos tarifs restent très attractifs. Nous nous rapprochons de ceux du Tremblay mais nous sommes très loin de ceux qui sont pratiqués dans les villes voisines. Il n'y a pas de commune mesure. D'ailleurs, nos voisins viennent pratiquer à Champigny le tennis. Il y a une augmentation qui peut apparaître importante. Elle reste néanmoins très cohérente à l'égard de ce que nous avons comme projets pour les campinois et les non campinois en matière de pratique sportive. »

ADOPTE A LA MAJORITE

41 votes pour dont 14 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - Mouvement démocrate « La passion de Champigny » -

liste « Entente citoyenne »)

8 votes contre dont 2 procurations

(groupe UMP - groupe Divers droite)

12/

Installations sportives – Tennis Nelson Mandela.

Majoration des tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008 à compter du 1^{er} janvier 2010

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. SUDRE.

ADOPTE A LA MAJORITE

39 votes pour dont 14 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - liste « Entente citoyenne »)

8 votes contre dont 2 procurations

(groupe UMP - groupe Divers droite)

2 abstentions

(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)

13/

Installations sportives - Base Nautique.

Majoration des tarifs en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. SUDRE.

ADOPTE A LA MAJORITE

41 votes pour dont 14 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - Mouvement démocrate « La passion de Champigny » -

liste « Entente citoyenne »)

8 votes contre dont 2 procurations

(groupe UMP - groupe Divers droite)

DIRECTION DE L'ENTRETIEN ET DE LA RESTAURATION

14/

Restauration municipale

Approbation des tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2010 (avec une augmentation moyenne de 5% par rapport à l'année 2009).

Forfaits applicables à chaque période de facturation de deux mois

Fixation des autres tarifs de la restauration municipale

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme ZELIOLI qui indique que lors de la commission des finances M. BESNARD a souhaité que l'on vérifie si les tarifs étaient bien les mêmes pour les primaires et les maternelles

La réponse est positive :

Ce qui fait la différence, c'est le montant de l'abattement par période de facturation de 4 euros pour les primaires et de 6,40 euros pour les maternelles.

Pour mémoire, cet abattement correspond aux absences de courte durée et autres événements imprévisibles.

Intervention de M. JEANNE

« Une intervention pour faire une proposition en réalité puisque, dans cette délibération, on a quand même une augmentation de 5%. Ce n'est pas neutre pour le budget des familles. On avait déjà eu 2,5 % pour cette année 2009. On voit et on y reviendra après, on aura une autre délibération qui rejoindra ce sujet, on sait pertinemment que l'on a sur Champigny parfois des difficultés dans certains secteurs pour le paiement de la restauration scolaire... On voit aussi que l'on a, en particulier pour des familles qui ne sont pas forcément modestes mais de classe moyenne, des difficultés à payer quand on a plusieurs enfants. Il serait intéressant d'étudier un système forfaitaire d'abattement à partir du moment où il y a 2, 3 ou 4 enfants. Comme il existe des abattements pour absence, cela peut être 25, 30, 40 euros, je crois que c'est à étudier, mais qu'il y ait un abattement forfaitaire qui soit appliqué à partir de 2 enfants, de telle manière à prendre en considération cet élément. Quand on fait l'addition, on arrive à des sommes de plus de 200, voire 300 ou 400 euros par période. C'est loin d'être neutre. Cette réflexion doit être menée par rapport à la question des quotients essentiellement sur la restauration scolaire. On peut après en reparler pour d'autres activités mais vous l'avez rappelé à juste titre dans cette délibération, c'est quand même l'un des principaux services qui est fourni aux habitants, aux enfants de Champigny et donc c'est un élément essentiel.

Pour préciser, vous rappelez souvent ce fait que même au plus fort quotient, on n'est qu'à 50 %. C'est le cas dans la majeure partie des communes. Il n'y a donc rien d'extraordinaire sur ce plan. Simplement, la remarque que j'ai faite en forme de proposition, c'est de regarder la question à partir du moment où il y a deux ou trois, quatre enfants.

C'est bien là la problématique, en particulier pour les classes moyennes et y compris pendant des périodes de chômage parce que l'on continue à chercher un emploi et on a besoin que les enfants puissent aller à la restauration. »

Réponse de M. le Maire

« Je voudrais dire un mot à ce sujet. Vu le nombre de repas servis et de familles concernées, c'est vraiment un effort important pour la ville. Nous avons eu quelques chiffres, avec M. Desseigne, nous avons rencontré récemment Pôle emploi. Il y a 1 millier de chômeurs de plus qu'il y a six mois dans notre ville. Les gens qui ont droit grâce à notre politique sociale aux quotients les plus favorables vont être beaucoup plus nombreux. L'effort de la ville va être forcément augmenté dans cette période de difficultés des familles. Je ne suis pas du tout hostile à ce que l'on fasse des évaluations dans la période et que l'on vérifie comment fonctionnent nos quotients, quel est leur impact, quelle est l'aide concrète, à qui cela va et dans quelles conditions. J'entends effectivement ce qui se dit sur les modifications quelquefois brutales dans les familles où les deux parents sont salariés par exemple, ce sont parmi les grands utilisateurs des services de la restauration scolaire. J'entends, mais il faut mesurer aussi

parallèlement l'impact que cela pourrait avoir si l'on prenait des dispositions encore plus favorables au soutien des familles, et surtout sur ce service de la restauration qui permet quand même à un nombre extrêmement important d'enfants de notre ville de bénéficier d'un temps de midi de qualité, pas seulement d'un repas mais un temps de midi de qualité.

Je pense que nous avons besoin dans le semestre qui vient - c'est un engagement que nous avons pris aussi en interne à la suite de la consultation des agents - de repérer où l'on en est. Par exemple, le RSA a-t-il un impact favorable sur la prise en charge et les quotients ou au contraire est-ce un phénomène qui n'a pas d'impact direct ? On ne peut pas l'évaluer ainsi. Quand même, sans avoir pu approfondir, il apparaît assez évident que les familles étant plus en difficultés, les gens par le jeu même des quotients vont être plus nombreux à bénéficier des aides les plus importantes. C'est pour cela que cela ne relativise pas complètement les hausses que nous sommes obligés de faire. Quand même, il faut en tenir compte. Cela n'impacte pas de la même façon et c'est heureux, grâce à ce système solidaire que nous avons pu mettre en place. Je rappelle aussi, on le répète à chaque fois mais on a quelques nouveaux collègues, que bien sûr et c'est dit dans le rapport, même la famille qui participe en participation familiale au quotient le plus élevé est souvent au niveau de la moitié du coût réel du service rendu par la ville. Personne ne paye à la place des autres. Tout le monde est aidé, plus ou moins aidé.

C'est pour cela que je vous disais que l'on va regarder l'impact des quotients. C'est assez compliqué, c'est assez difficile de se faire une idée exacte. Ce n'est pas simple à calculer. Mais votre question ne me choque pas en soi. On ne peut pas se lancer sans voir l'impact réel. On aura à discuter des orientations budgétaires au mois de janvier. Vous verrez que la contribution de la ville à l'enfance et à l'accompagnement périscolaire est déjà considérable. Il ne suffit pas de vœux pieux. Il faut que l'on voie effectivement si une mesure pouvait être proposée quel impact elle aurait. »

ADOPTE A LA MAJORITE

38 votes pour dont 14 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)

10 votes contre dont 2 procurations

(groupe UMP - groupe Divers droite -

Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)

1 abstention

(liste « Entente citoyenne »)

DIRECTION PREVENTION SANTE

15/

Conventions relatives à l'expérimentation des nouveaux modes de rémunération (NMR) des organisations collectives des professionnels de santé dans les deux CMS Maurice Tenine et Pierre Rouquès.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer lesdites conventions.

Commissions concernées :

4^{ème} commission : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme DUFOUR.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION PREVENTION SECURITE

16/

Participation de la ville pour l'année 2009 au dispositif de surveillance humaine dans le centre commercial des Mordacs.

Approbation de la convention à intervenir avec la SA d'HLM IDF Habitat portant sur la participation financière de la ville au titre de l'année 2009.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de percevoir une subvention des bailleurs Paris Habitat, Toit et Joie et OPHLM de Champigny puis de la reverser à IDF Habitat.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. LECUYER (en l'absence de M. RIVALLAIN)

Vote sur la 1^{ère} délibération :

Approbation de la convention à intervenir avec la SA d'HLM IDF Habitat portant sur la participation financière de la ville au titre de l'année 2009.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

Mme ETTORI et Mme KENNEDY, membres du conseil d'administration de la SA d'HLM IDF Habitat n'ont participé ni au débat ni au vote.

Vote sur la 2^{ème} délibération :

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de percevoir une subvention des bailleurs Paris Habitat, Toit et Joie et OPH de Champigny puis de la reverser à IDF Habitat.

ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

Mme ETTORI et Mme KENNEDY, membres du conseil d'administration de la SA d'HLM IDF Habitat n'ont participé ni au débat ni au vote.

Monsieur ADENOT, président de l'OPH de Champigny, n'a participé ni au débat ni au vote en ce qui concerne la perception de la subvention versée par l'OPH et sa reversion à IDF Habitat.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE

17/

Approbation de la convention à intervenir entre l'association des Amis du Musée de la Résistance Nationale et la Ville de Champigny-sur-Marne.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

Commissions concernées:

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} Commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme KENNEDY qui indique que lors de la commission des finances, M. JEANNE a demandé pourquoi l'agent mis à disposition n'était pas directement embauché par l'association et depuis quand existait cette mise à disposition.

Réponse :

Ce n'est que depuis quelques années que la mise à disposition d'agent doit faire l'objet – compte tenu de la nouvelle législation - d'un remboursement par les associations (cf : art III de la convention)

Quant à la mise à disposition d'un agent par la Ville, elle existe depuis septembre 1992.

Intervention de M. JEANNE

« Très brièvement, pour dire que ce qui nous aurait semblé plus logique, cela aurait été de remonter la subvention et d'avoir le personnel intégré à l'association. Cela aurait été une question de meilleure transparence et de meilleure gestion. »

Réponse de M. le Maire

« La nécessité du remboursement par l'association date du mois d'août 2008. Il faut le préciser parce que sinon on aurait mis beaucoup de temps à se mettre à jour. C'est le même phénomène que pour l'AMLC c'est-à-dire que nous nous sommes conformés à la législation, quand nous avons eu les textes l'an dernier, nous les avons mis en œuvre. A l'occasion du renouvellement, nous nous y conformons également. »

Intervention de M. JEANNE

« Deuxième point sur lequel je voulais préciser les choses, qui n'a pas un rapport direct avec la délibération. Il serait bon, peut-être qu'il faudrait suggérer à notre ancienne collègue Mme Nayet de regarder cette question, il y a besoin de retrouver sur cet élément majeur de notre ville un meilleur équilibre de la composition même du contenu de ce musée. Il est important. Je ne fais pas partie des gens qui nient l'importance que les FTP ont pu avoir mais il faut aussi se souvenir de ce qu'ont pu faire les FFI. Il y aurait peut-être besoin d'un meilleur équilibre. »

Intervention de M. GASCARD

« Comme je fais quand même aussi un petit peu partie du Musée de la Résistance nationale, je crois que c'est vraiment quelque chose d'insupportable, d'insupportable parce que je sais le travail qui est fait par le conservateur du musée, par les archivistes et par tous les jeunes qui viennent travailler dans notre musée. Alors, je suis désolé parce que je n'ai pas vu le jour du vernissage de l'exposition, justement sur l'appel du 18 juin, grand monde de l'opposition. Cela vous aurait permis d'écouter M. Cremieux-Brilhac (qui peut dire que c'est quelqu'un de tendancieux ?) qui est un gaulliste convaincu, et qui nous a fait l'honneur justement d'intervenir pour le vernissage de cette exposition. M. Yves Guena nous a encore renouvelé sa confiance, etc., quand il y a eu la présentation du concours sur la résistance et la déportation l'autre fois au conseil général. Franchement, vous êtes le seul à dire cela. Je suis vraiment outré même que l'on puisse dans le cadre du conseil municipal dire que le musée ne présenterait qu'une facette de la Résistance. C'est au contraire tout le travail qui est fait depuis vingt ans pour, justement, que tout le monde ait sa place dans le musée de la Résistance nationale de Champigny. Je suis vraiment outré. Je peux vous garantir que si le conservateur du musée était là, il ferait une syncope. Je me charge de le lui dire. »

ADOpte A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

M. GASCARD, membre du bureau de l'association des Amis du Musée de la Résistance, n'a pas participé au vote.

DIRECTION DES INITIATIVES PUBLIQUES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

18/

Répartition des subventions départementales spécifiques versées aux communes au titre de soutien aux associations et groupements à caractère local (scolaire, sportif, culturel ou à but social) - Année 2009.

Montant versé par le département : 47 912,32 € auquel il faut ajouter la somme de : 1 611,10 € (reliquat non versé aux associations en 2008).

Montant total à répartir en 2009 : 49 523,42 €.

Commissions concernées :

Toutes

Rapport présenté par M. FAUTRE.

ADOpte A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

M. BESNARD, membre du bureau de l'association RSCC, n'a participé ni au débat ni au vote concernant l'attribution d'une subvention à cette association.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE

19/

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 euros à l'association « Forum du Temps Libre » afin de mettre en œuvre une initiative à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'association (organisation d'un repas spectacle).

Commissions concernées :

4^{ème} commission : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. GASCARD.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20/

Attribution :

- d'une subvention exceptionnelle de 1000 euros à l'association « ASINA France » afin de financer un projet de solidarité internationale.

- et d'une subvention exceptionnelle de 1500 € à l'association « Le Mouvement Le Boursicaud » afin de financer l'implantation de cultures de maïs, de soja, de pommes de terre et de légumes dans des villages au Bénin (achat de terrains, défrichage, semis, sarclage et récolte).

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. SUDRE.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Entrée en séance de Melle KEITA à 23h25.

DIRECTION DE LA MEDIATHEQUE

21/

Médiathèque municipale

Bibliothèque cinéma. Année 2009

Convention à passer entre le département du Val-de-Marne et la Ville de Champigny-sur-Marne.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme KENNEDY.

Intervention de M. JEANNE qui trouve le fonds en question de grande qualité. Il demande si l'on a engagé un travail sur le livre électronique.

Réponse de Mme KENNEDY : Non, pas dans le cadre des fonds départementaux pour l'instant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

22/

Rapport d'activités du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2008.

Présentation du rapport par M. le Maire.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. FAUTRE qui indique que lors de la commission des finances, M. JEANNE a souhaité avoir communication de la carte des réseaux de fibre optique à Champigny.

Réponse : Il existe trois concessionnaires de fibre optique sur la Ville :

- France Télécom
- Numéricable
- Irisé

Les deux premiers exploitent en propre leur réseau et les services municipaux n'en ont pas copie.

Le dernier exploite son réseau dans le cadre du SIPPEREC.

La carte est disponible. Elle est transmise à M. JEANNE ce soir et tenue à la disposition des conseillers qui le souhaiteraient.

Le conseil municipal prend acte du rapport présenté

23/

Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2008.

Présentation du rapport par Monsieur le Maire.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

Rapport présenté Mme TERRADE.

Le conseil municipal prend acte du rapport présenté

24/

Avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre conclu, dans le cadre des travaux de restructuration de la Place Rodin, avec le groupement de maîtrise d'œuvre constitué de Monsieur Jean-Marc LEFEBVRE (architecte DPLG, mandataire), de Monsieur Philippe HILAIRE (paysagiste), et de E.T.CO. (Bureau d'Etudes bâtiment et infrastructures)

Approbation dudit avenant.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de signer ledit avenant.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme ETTORI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

25/

Restructuration de la rue Jacques Solomon

Approbation du dossier de consultation des entreprises pour le marché de travaux de restructuration de la rue Solomon et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué d'engager la procédure adaptée et de signer le marché et tous les documents qui en seraient la suite avec l'entreprise retenue.

Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre notifié le 17 juin 2009 au groupement solidaire TECHNI'CITE / QUALICOUPER, 31 rue d'Estienne d'Orves, 91370 Verrières-le-Buisson et relatif à la restructuration de la rue Solomon.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. LECUYER (en remplacement de M. LAMBERT).

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

26/

Projet d'aménagements de l'Office de tourisme de Champigny et des abords
Autorisation donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant de signer la demande de déclaration préalable de travaux relative à ce projet,
Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter une subvention auprès du département du Val de Marne et de la région Ile de France dans le cadre du pôle touristique régional des Boucles de la Marne pour la réalisation des travaux d'aménagements de l'Office de tourisme de Champigny-sur-Marne
Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous actes et convention éventuelle à intervenir.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. DEFRANOUX.

ADOPTE A L'UNANIMITE

27/

Désignation à scrutin public du directeur de l'Office de tourisme de Champigny.
Mise à disposition du directeur par la ville de Champigny sur Marne

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. DEFRANOUX.

Il est proposé

- de désigner comme directrice de l'Office de tourisme Mme Hélène CHATELAIN recrutée par la Ville le 1^{er} mars 2007 en tant que chargée de mission tourisme et qui a donc, dans ce cadre, conduit le dossier de création de l'Office de tourisme
- d'approuver sa mise à disposition auprès de l'Office de tourisme de Champigny conformément aux dispositions de la convention de partenariat approuvée par délibération du 7 octobre 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE

28/

Opération d'aménagement de la ZAC des Simonettes nord.

Garantie communale à accorder à hauteur de 80% à la SADEV 94 (soit pour un montant de 2 400 000 €) pour la prorogation de deux ans d'un prêt bancaire de 3 000 000 € contracté auprès du Crédit coopératif en novembre 2007 et venant à échéance fin novembre 2009.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

Rapport présenté par Mme TERRADE.

Intervention de M. JEANNE : La possibilité de l'implantation d'une surface alimentaire dans le cadre d'un retail park a été déjà évoquée. Peut-on avoir plus d'informations à ce sujet ?

Réponse de M. CHARLES et de M. le Maire : La présentation du retail park n'est pas à l'ordre du jour ce soir. On n'en est de toute façon pas à l'heure actuelle à un degré de précision qui permette de répondre à une telle question.

Intervention de M. le Maire

ADOpte A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

38 votes pour dont 13 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)

9 abstentions dont 2 procurations

(groupe UMP – groupe Divers droite - liste « Entente citoyenne »)

2 refus de vote

(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

29/

« Garde Républicaine » : opération d'acquisition – amélioration de 78 logements collectifs et 42 logements individuels sis rue Karl Marx et Babeuf.

Garantie communale complémentaire à accorder à hauteur de 100% à la SA d'HLM Valophis Sarepa pour un prêt complémentaire à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 1 407 436 euros.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

Rapport présenté par M. BESNARD.

ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

43 votes pour dont 13 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - liste « Entente citoyenne » -

Mouvement démocrate « La passion de Champigny » - groupe Divers droite)

6 abstentions dont 2 procurations

(groupe UMP)

30/

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant d'engager, liquider et mandater, pour l'exercice 2010 mais avant le vote du Budget Primitif Ville, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au Budget de l'exercice 2009 - non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme TERRADE.

ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

43 votes pour dont 13 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - liste « Entente citoyenne » -

Mouvement démocrate « La passion de Champigny » - groupe Divers droite)

6 abstentions dont 2 procurations

(groupe UMP)

31/

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant d'engager, liquider et mandater, pour l'exercice 2010, mais avant le vote du Budget Primitif annexe d'assainissement, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au Budget annexe assainissement de l'exercice 2009, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

Rapport présenté par Mme TERRADE.

ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

43 votes pour dont 13 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - liste « Entente citoyenne » -

Mouvement démocrate « La passion de Champigny » - groupe Divers droite)

6 abstentions dont 2 procurations

(groupe UMP)

32/

Versement d'acomptes sur subventions aux associations, établissements publics et autres personnes de droit privé avant le vote du budget primitif 2010.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de faire liquider et mandater lesdits acomptes.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

4^{ème} commission : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

Rapport présenté par Mme TERRADE.

ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

M. GASCARD, membre du bureau de l'association des Amis du Musée de la Résistance, n'a pas participé ni au débat ni au vote concernant l'attribution d'une subvention à cette association.

M. BESNARD, membre du bureau de l'association RSCC, n'a participé ni au débat ni au vote concernant l'attribution d'une subvention à cette association.

33/

Marché sur appel d'offres ouvert prenant la forme de contrat d'assurances avec la Société de courtage d'assurances RPA, relatif au lot n°5 « Dommages aux objets d'arts et/ou d'expositions »

Avenant n°1 de transfert à la Société D&P Assurances sise 152 avenue de Malakoff - 75116 Paris.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer l'avenant n°1 dont il s'agit.

Commission concernée :

1^{ère} Commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelle technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. BESNARD.

ADOPTE A L'UNANIMITE

34/

Admission en non valeur de titres de recettes des exercices 1993 à 1999 et 2001 à 2008.

Montant total : 53 193,71 euros.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. KUENGIENDA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

35/

Autorisation de procéder à un recrutement de chargé de communication sur les projets de renouvellement urbain par contrat de 3 ans pour la direction de la communication – Approbation du contrat type y afférent.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances/ Marchés et Achats Publics, du Personnel Communal, des Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

Rapport présenté par M. BESNARD.

ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

43 votes pour dont 13 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - liste « Entente citoyenne » -

Mouvement démocrate « La passion de Champigny » - groupe Divers droite)

6 abstentions dont 2 procurations

(groupe UMP)

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

36/

Projet de rénovation urbaine du Bois l'Abbé.

Approbation de la modification intervenue à l'article 4.5.1, paragraphe « Conditions de cessions des terrains » de la convention ANRU du Bois l'Abbé signée le 7 décembre 2009

Rapport présenté par M. le Maire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Questions diverses

M. SCARPETTA précise que la lettre dont il a parlé en début de séance est une pétition qui regroupe une dizaine de signataires.